

Gestionnaire du commerce de détail



La nouvelle voie vers un avenir professionnel dans le commerce de détail

Assistant/e du commerce de détail avec attestation fédérale

Gestionnaire du commerce de détail avec certificat fédéral de capacité

Gestionnaire du commerce de détail avec certificat fédéral de capacité et maturité professionnelle fédérale commerciale

	Option «Conseil» en 3 ^{ème} année d'appr.	Option «Gestion» en 3 ^{ème} année d'appr.		Option «Conseil» 3 ^{ème} année d'appr.	Option «Gestion» 3 ^{ème} année d'appr.
2 ^{ème} année d'apprentissage			Cours facultatif		
1 ^{ère} année d'apprentissage					

- > L'apprentissage de 3 ans vous permet d'obtenir le certificat fédéral de capacité (CFC).
- > Si vous êtes bon à l'école et qu'il vous intéresse d'acquérir une maturité professionnelle, vous pouvez suivre l'école professionnelle supérieure (EPS I) parallèlement à votre apprentissage, ou faire l'EPS II après l'apprentissage.

Ce qui devrait vous plaire:

- > Parler avec les gens, conseiller
- > Vendre des produits ou des services
- > Travailler en équipe
- > Avoir une présentation personnelle propre et soignée

Ce que l'on attend de vous:

- > Souplesse /résistance nerveuse
- > Démontrer un esprit d'initiative / esprit de cohérence
- > Capacité de communication, dans une langue étrangère également
- > Volonté d'apprendre quelque chose
- > Prestations moyennes à bonnes à l'école obligatoire

- > Si vous désirez savoir à quoi les entreprises prêtent attention lorsqu'elles recherchent des apprenti/es, allez donc voir le site www.bds-fcs.ch.
- > Sous www.multicheck.ch, vous saurez tout sur le test d'aptitude que de nombreuses entreprises font passer à leurs apprenti/es potentiel/les.

Ce que signifient les options «conseil» et «gestion»

> Les options possibles pour votre formation de gestionnaire du commerce de détail sont le «conseil» et la «gestion». L'option vous concernant est fixée dans le contrat d'apprentissage. Voyez ci-dessous les différences:

Conseil à la clientèle

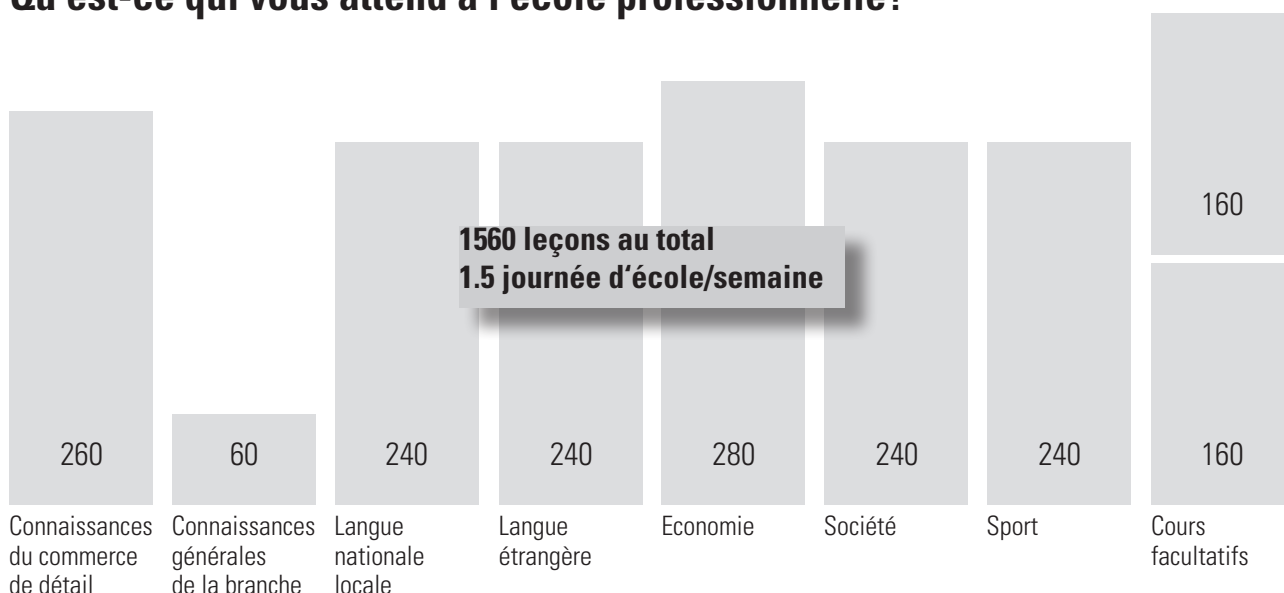
- Le conseil reste la priorité
- En règle générale, le client désire être conseillé
- Au premier plan figurent le service, le conseil et la vente
- Service avec conseil
- Magasins spéciaux, marchés spécialisés, etc.

ou

Gestion des marchandises

- La circulation des marchandises reste la priorité
- En règle générale, le client ne nécessite que peu de conseils
- Au premier plan figurent la disposition à vendre, l'information du client et la vente
- Choix préalable ou libre-service
- Présentation des marchandises
- Supermarché, hypermarché, etc.

Qu'est-ce qui vous attend à l'école professionnelle?



- > Si vous assistez à des cours facultatifs, vous avez école deux jours par semaine à partir de la 2^{ème} année d'apprentissage, sans cours facultatifs 1 1/2 jours. (Vous trouverez d'autres explications sur les cours facultatifs sous le mot-clé «Bilan des compétences», page 4.)
- > Selon la région/l'école, vous pouvez choisir une deuxième langue régionale ou l'anglais comme langue étrangère.

Où apprenez-vous ce que vous devez maîtriser dans le commerce de détail

Pendant la formation initiale, vous faites l'expérience de lieux différents, à savoir l'entreprise formatrice, l'école professionnelle et les cours interentreprises.

- > Vous travaillez 3 jours ou 3 ½ jours par semaine dans **l'entreprise**, selon l'année d'apprentissage dans laquelle vous vous trouvez ou les cours facultatifs que vous fréquentez. En ce qui concerne le travail quotidien dans l'entreprise formatrice, il s'agit d'appliquer les connaissances théoriques du commerce de détail ou de la branche et de les approfondir dans la pratique. D'autre part, dans l'entreprise formatrice, vous vous familiarisez également avec son assortiment.
- > Vous vous rendez à **l'école professionnelle** 1 ½ ou 2 jours par semaine. On vous y transmet les connaissances fondamentales du commerce de détail.
- > Pendant 10 journées, réparties sur l'ensemble de la formation initiale, vous assistez à des **cours interentreprises**. Vous y apprendrez ce qui est essentiel pour votre connaissance spécifique de branche.

Voici un aperçu des trois années:

1 ^{ère} année d'apprentissage		2 ^{ème} année d'apprentissage		3 ^{ème} année d'apprentissage		
Connaissances générales de la branche (inter-branches)	Cours interentreprises, 4 j., connaissances spécifiques de la branche	Cours interentreprises, 4 j., connaissances spécifiques de la branche		Cours interentreprises, 2 j., connaissances spécifiques de la branche		
	Conn. du commerce de détail	Connaissances du commerce de détail		Connaissances du commerce de détail		
Apprentissage		dans l'entreprise formatrice				
Bilan des connaissances						Procédure de qualification

Ce que signifient toutes ces notions

> **Connaissances du commerce de détail**

Les connaissances du commerce de détail désignent le domaine qui, à l'école professionnelle, vous procure les connaissances fondamentales sur le commerce de détail.

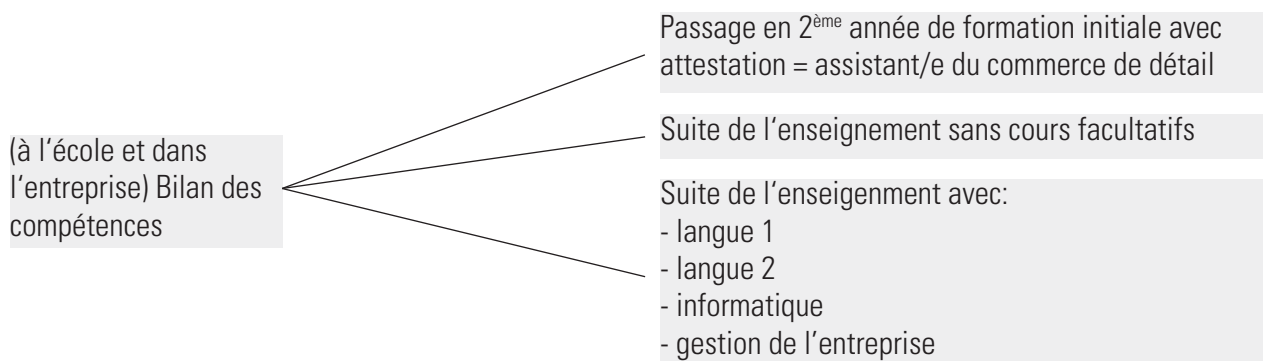
> **Connaissances générales de la branche**

Il s'agit-là des connaissances essentielles de tout un groupe de branches. Elles sont enseignées de manière interbranches, c'est-à-dire que vous êtes en classe avec des collègues qui suivent certes une formation initiale dans le même groupe de branche, mais pas nécessairement dans la même branche spécifique. Le schéma «groupes de branches» de la page 6 vous montre les groupes et les branches possibles. C'est à l'école professionnelle que vous acquérez les connaissances générales de la branche.

> **Connaissances spécifiques de la branche**

Dans le domaine des connaissances spécifiques de la branche, il s'agit de vous informer précisément des produits ou services que vous vendez. Les connaissances spécifiques de la branche sont dispensées dans ce qu'on appelle des cours interentreprises (CIE). Ce sont les associations des branches qui organisent et réalisent les cours interentreprises. Au total 10 journées de cours interentreprises sont organisées et réparties sur l'entier de votre formation.

> **Bilan des compétences et cours facultatifs**



- Le bilan des compétences a lieu au cours du 2^{ème} semestre. Si vous désirez connaître les critères dont votre formateur professionnel doit tenir compte, rendez-vous sur le site de Formation du Détail de Commerce Suisse www.bds-fcs.ch.
- Compte tenu des résultats du bilan de la situation à l'entreprise comme à l'école professionnelle, cette dernière formule une recommandation pour la suite de l'apprentissage.
- Si le bilan des compétences est positif, vous serez en droit de choisir deux des quatre cours facultatifs proposés. Le niveau requis doit vous permettre d'obtenir un diplôme externe reconnu (linguistique, informatique).

> **Procédure de qualification**

Procédure de qualification est le nouveau terme désignant l'examen de fin d'apprentissage. Vous trouverez la matière d'examen à la page suivante.

Ce qui est examiné lors du processus de qualification

Comptent double					
Travaux pratiques	Connaissances du comm. détail	Langue régionale	Langue étrangère	Economie	Société
Examen pratique compte double	Examen final écrit, passé à l'école	Examen final oral	Examen final oral	Examen final oral	Note de contrôle
Evaluation Entreprise form.	Note de contrôle	Examen final écrit	Examen final écrit	Note de contrôle	
Connaissances gén. de la branche (Note de contrôle)		Note de contrôle	Note de contrôle		
Evaluation CIE					
Entreprise		Ecole			
Notes de contrôle de la 2^{ème} et 3^{ème} année d'apprentissage					

- > Si vous désirez savoir comment sont évaluées les prestations au sein de l'entreprise formatrice, allez voir le site www.bds-fcs.ch.
- > Vous avez réussi la procédure de qualification (nouveau terme pour l'examen de fin d'apprentissage) lorsque vous avez obtenu une note moyenne de 4.0 dans les deux domaines, entreprise et école. Vous êtes dès lors assuré d'avoir obtenu le certificat fédéral de capacité. Si, en plus de cela, vous désirez suivre des formations continues, votre développement professionnel ne pourra être couronné de succès.

Les groupes de branche à votre choix

Construction et habitation <ul style="list-style-type: none"> > Quincaillerie > Do it yourself > Ménage > Electro-ménagers > Ameublement > Tapis / Revêtements de sols > Peintures 	Services <ul style="list-style-type: none"> > Poste > Transports publics 	Electronics <ul style="list-style-type: none"> > Consumer Electronics 	Alimentation <ul style="list-style-type: none"> > Produits nutritifs et stimulants > Boulangerie / pâtisserie / confiserie > Boucherie > Kiosque 	Lifestyle <ul style="list-style-type: none"> > Textile > Chaussures > Articles de sport > Montres / bijoux / pierres précieuses > Parfumerie > Maroquinerie / articles de voyage
Mobilité <ul style="list-style-type: none"> > Logistique des pièces détachées 	Musique <ul style="list-style-type: none"> > Instruments de musique 	Papeterie et jouets <ul style="list-style-type: none"> > Papeterie > Jouets 	Polynatura <ul style="list-style-type: none"> > Flower > Garden > Landi 	Animaux <ul style="list-style-type: none"> > Magasins spécialisés en biens zoologiques

Aide? Autres informations? Documentation?

- > Centres d'information professionnelle à proximité de votre domicile
- > Formation du Commerce de Détail Suisse
 - Hotelgasse 1
 - Case postale
 - 3001 Berne
 - Téléphone 031 328 40 40; Fax 031 328 40 45
 - www.bds-fcs.ch